



Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 24 novembre 2025

Délibération : N° 2025-38

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 15

L'an deux mille vingt cinq le 24 novembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 17 novembre 2025

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Grégory RONDIER, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Sylvie LOCATELLI, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Marie-Madeleine PRUSSE ayant donné pouvoir à Michel BRIDE, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Yannick GUEUDET ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Andrew BOIVENT, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Patrice POULAIN, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Sandrine HAVY

Secrétaire de séance : Christelle MAES

Approbation du Pacte 3 pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache

DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités locales, et notamment l'article L2121-29 relatif à la clause générale des compétences qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant que le territoire de la Sambre-Avesnois-Thiérache s'est fortement engagé dans l'élaboration d'un pacte 3 pour le territoire, jusqu'à à sa signature le 2 septembre 2025 à Fourmies, en présence de François

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20251124-2025-38-DE Page 1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025

REBSAMEN, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la décentralisation et de Valérie LETARD, Ministre en charge du Logement.

Ce nouveau contrat signé pour la période 2025-2029 mobilise 44 signataires, qui unissent leurs forces pour fixer un cap ambitieux en vue de continuer la transformation de la Sambre-Avesnois-Thiérache, autour de trois axes prioritaires :

- Développer l'attractivité du territoire
- Changer le quotidien des habitants
- Améliorer la sécurité du quotidien

(pacte 3 consultable sur le lien suivant :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat-dans-la-region/Amenagement-du-territoire-logement-transport-et-infrastructures/Pacte-pour-la-reussite-de-la-Sambre-Avesnois-Thierache/Le-pacte-pour-la-reussite-de-la-Sambre-Avesnois-Thierache/Pacte-SAT-III>)

Considérant que les parties prenantes de ce pacte sont :

- la communauté de communes du cœur de l'Avesnois,
- la communauté de communes Sud-Avesnois,
- la communauté de communes du Pays de Mormal,
- La communauté d'agglomération Maubeuge- Val de Sambre,
- la communauté de communes de la Thiérache du centre,
- la communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise,
- la communauté de communes du pays des trois rivières,
- la communauté de communes des portes de la Thiérache,
- La commune d'Avesnes-sur-Helpe,
- la commune de Maubeuge,
- la commune de Jeumont
- la commune d'Hautmont
- la commune de Le Quesnoy,
- la commune de Vervins,
- la commune de Rozoy-sur-Serre,
- la commune de Le Nouvion-en Thiérache
- la commune de Saint-Michel,
- la commune de La Capelle,

Et

- l'État,
- le conseil régional des Hauts-de-France,
- les conseils départementaux du Nord et de l'Aisne,
- la banque des territoires,
- l'ARS
- les Académies
- l'établissement public foncier,
- la SNCF,
- les voies navigables de France,
- l'union régionale pour l'habitat Hauts-de-France,
- la CAF du Nord,
- la CAF de l'Aisne,
- la poste,
- la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20251124-2025-38-DE Page 2

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025

- la fédération des centres sociaux du Nord Pas-de-Calais
- les CPAM
- la chambre de Commerce et d'Industrie du grand Hainaut
- le Syndicat mixte Sambre Mobilités
- l'Office de Tourisme de l'Avesnois
- les centres sociaux du Nord-Pas-de-Calais
- la chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts de France
- le Parc naturel régional de l'Avesnois

Considérant que l'enjeu de ce pacte est de fournir au développement de la Sambre-Avesnois-Thiérache un cadre stratégique de développement avec un haut niveau d'engagement et d'implication de la part de l'ensemble des signataires.

Considérant que dès lors, il convient par délibération, de régulariser la situation dudit pacte.

Par ces motifs, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver le Pacte 3 pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache.

DÉCISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le pacte 3 pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache.

ACTE la signature de M.Johann WERY, Maire de La Capelle, le 2 septembre 2025.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :



La Secrétaire de séance,
Christelle MAES



En Mairie, le 24 novembre 2025



Le Maire,
Johann WERY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20251124-2025-38-DE Page 3

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025